

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°59 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »*

**Semaine du 15 au 21 mai 2017**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 21 mai 2017, au moins 424 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES</i> .....	4
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES ET/OU EMBUSCADES</i> ....	5
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE</i> .....	6
<i>I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTES</i> .....	6
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	7
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES</i> .....	9
<i>II.DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i> .....	11
<i>III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD</i> .....	11
<i>IV. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	12
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	13

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**BRARUDI** : Brasserie et Limonaderie du Burundi

**CNDD-FDD**: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CNI** : Carte Nationale d'Identité

**CNTB** : Commission Nationale des Terres et autres Biens

**CPI** : Cour Pénale Internationale

**CPP** : Code de procédure Pénal

**EAC**: East African Community

**EP** : Ecole Primaire

**FAB** : Forces Armées du Burundi

**FDN** : Force de Défense Nationale

**FNL** : Front National de Libération

**OPJ** : Officier de Police Judiciaire

**PAFE** : Police des Airs, des Frontières et des Etrangers

**RDC** : République Démocratique du Congo

**REGIDESO** : Régie des Eaux

**SNR**: Service National de Renseignement

**SOSUMO** : Société Sucrière du Moso

**UA** : Union Africaine

**UE** : Union Européenne

**UPRONA** : Union pour le Progrès National

**VBG** : Violence Basée sur le genre

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 12 personnes tuées, 7 torturées, 56 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres est aussi signalé. Au moins 3 cadavres ont été relevés au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI (FNL aile d'Agathon Rwasa et UPRONA aile de Charles Nditije) ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des membres du CNDD-FDD contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

### ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

#### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

##### ***I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, POLICIERS ET/OU MILITAIRES***

###### **Une personne tuée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 17 mai 2017, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, un prénommé Audace a été battu à mort par les Imbonerakure, Eric et Emile. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé une petite houe. Les présumés auteurs sont incarcérés au cachot de la police de Rutegama.

### **Une personne tuée en commune et province Muyinga**

En date du 21 mai 2017, le nommé Habimana alias Kagemeru, âgé de 40 ans, a été tué sur la colline Mwurire, zone Rugari, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, il a été fusillé par un militaire de la position se trouvant dans la localité. Les mêmes sources indiquent que Kagemeru était en compagnie du chef de la colline de Mwurire qui a réussi à s'échapper. Le militaire qui allait appréhender un fraudeur recherché se serait trompé de cible.

### **Une personne tuée en commune et province Kirundo**

En date du 21 mai 2017, vers 22 heures, sur la colline Gahosha, commune et province Kirundo, le nommé Rwagara, âgé de 60 ans, a été tué par des éléments de la ligue des jeunes Imbonerakure. Le sexagénaire est accusé de récolte de plante sur pied. A côté de son corps, ses présumés bourreaux y avaient déposé une casserole contenant des avocats et quelques pieds de haricot grimpant, selon un témoin.

### ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES ET/OU EMBUSCADES***

#### **Une personne tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 20 mai 2017, vers 19 heures, sur la route Bujumbura-Gatumba, à Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Hilali Mohamed a été tué par un groupe armé non identifié. Selon nos sources, la victime habitait le quartier Kajaga. Il rentrait d'Uvira en RDC où il travaillait sur une station-service.

#### **Quatre personnes tuées et une autre blessée en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura**

En date du 17 mai 2017, Audifax Ndayizeye, stagiaire à la REGIDESO, Cédric Kwizera, convoyeur de bus de transport, Reagan Harerimana, commerçant, ont été tués par des personnes non identifiées lors d'une attaque à la grenade au quartier Gikoto, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ladouce Iradukunda, élève à l'école des métiers de Musaga, a succombé à ses blessures et Nice Shurweryimana, élève au Lycée technique de Kanyosha a été grièvement blessée.

Selon le commissaire Municipal de la police, Monfort Ndorero, toutes les victimes étaient des Imbonerakure. La même source indique que plus de 30 personnes à majorité les jeunes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête. Certaines d'entre elles ont été relâchées. Le bilan actuel fait état de 15 personnes incarcérées, les unes dans les cachots de la zone Musaga, tandis que d'autres sont détenues au cachot du service national des renseignements. Jean Bosco Mugiraneza président du FNL aile d'Agathon Rwaso en zone urbaine de Musaga et son frère ont été arrêtés par la police du SNR. Un certain Antoine Hakizimana qui fût militaire ex-FAB de même que ses deux enfants ont été embarqués à bord d'un véhicule de type pic up sans plaque, vers une destination

inconnue. La population de la zone Musaga se dit préoccupée par des arrestations intempestives des personnes surtout des jeunes dont certains ont déjà fui la localité pour crainte de leur sécurité.

### ***I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi**

En date du 17 mai 2017, un corps sans vie de Jean Claude Niyongabo, âgé de 23 ans, domestique chez Nyandwi, a été retrouvé sur la colline Gisanze, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, le corps sans vie de Jean Claude Niyongabo présentait des blessures au niveau du cou. Selon des informations recueillies auprès de Nyandwi et de l'entourage, Niyongabo était en bonne forme et n'avait aucun problème le soir du 16 mai 2017. Trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes et le mobile et les circonstances de cet incident restent inconnues

#### **Un corps sans vie retrouvé en zone urbaine de Gihosha, Marie de Bujumbura**

En date du 16 mai 2017, un cadavre d'un homme non identifié d'au moins 30 ans a été retrouvé dans un caniveau tout près des bureaux de la PAFE au quartier Kigobe, zone urbaine de Gihosha, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon le porte-parole adjoint de la police, Moise Nkurunziza, la victime présentait des blessures au niveau de la tête.

#### **Un cadavre retrouvé en commune et province Muramvya**

En date du 19 mai 2017, un cadavre de Canesius Nibizi a été retrouvé sur la colline Murinzi, zone Shombo, commune et province Muramvya.

### ***I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE***

#### **Une personne tuée en commune Butezi, province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mai 2017 indique que Minani de la composante sociale Twa, de la sous-colline Nyankanda, colline Munyinya, zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi, a succombé à ses blessures en date du 14 mai 2017. Selon des sources sur place, il a été battu par la population de cette localité, accusé de vol dans un champ. Sept personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête dont Kana, Ferdinand alias Dina qui fut directeur de l'E.P de Nyankanda et le conseiller collinaire de ladite colline. Ferdinand est aussi parmi les responsables de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau communal. Ils ont été incarcérés au cachot de police de Bwagiriza.

Selon l'information parvenue à notre rédaction en date du 19 mai 2017, Kana a été libéré. Consécutivement à la mort de Minani, des Twa de la colline Kireka où vivait la victime, ont commencé à fuir et les habitants des composantes sociales Hutu et Tutsi craignent les représailles des Twa.

### **Une personne tuée en commune Bweru, province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2017 indique qu'en date du 8 mai 2017, Marcelline Kagaruro de la colline Gasenyi, zone Busoro, commune Bweru, province Ruyigi a failli être lynchée par ses voisins qui l'accusaient d'avoir tué Denise Barakamfitye par empoisonnement. Les présumés auteurs ont pris le large, selon nos sources. De même, sur la colline Busūma, zone Mubavu, commune Bweru, une autre personne prénommée Goreth accusée de la sorcellerie a été tuée, selon les mêmes sources.

### ***1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

#### **Un personne torturée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 16 mai 2017, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya la prénommée Christiane a été tabassée par des Imbonerakure de cette localité. Son mari, Eric leur avait donné cette mission l'accusant de lui voler ses récoltes. Selon des sources sur place, Binito et Majiridi sont des noms cités parmi ces Imbonerakure.

#### **Une personne torturée en commune Kiganda de la province Muramvya**

En date du 16 mai 2017, sur la colline et commune Kiganda, province Muramvya Etienne Metuye a tabassé son enfant l'accusant de lui avoir volé une somme de 70 000 fbu. Il a ensuite demandé aux Imbonerakure de le battre eux aussi moyennant de l'argent. Cet enfant a été emmené à l'hôpital de Kiganda en état critique.

#### **Une personne torturée en commune Giheta, province Gitega**

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 18 mai 2017 indique que Dr Zacharie Iryumugabe alias Juma, un militaire de la FDN a été tabassé par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en date du 14 Mai 2017 sur une position militaire située à Muryanyoni sur la colline Rweru, dans la Commune Giheta de la Province Gitega. Des sources sur place indiquent que Dr Zacharie Iryumugabe a été ligoté avant d'être battu. Des noms cités parmi ces Imbonerakure sont Achille, un démobilisé, accompagné de ses amis Vincent Nizigiyimana, Félix Kezimana. Les mêmes sources indiquent qu'ils l'ont trouvé dans un bistrot d'un certain Philippe de la colline Rweru. Ce militaire a porté plainte en date du 16 mai 2017 à la commune Giheta. Trois Imbonerakure ont été arrêtés par l'OPJ puis incarcérés au cachot de la commune, précisent les mêmes sources.

#### **Une personne arrêtée et torturée en commune Gitaramuka, province Karusi**

En date du 19 mai 2017, sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, un jeune motard surnommé Cinjire a été arrêté, ligoté et tabassé avant d'être conduit au cachot de la commune par ses pairs, sur ordre du chef de zone en même temps président du parti au pouvoir, CNDD-FDD, dans cette commune. Il a été accusé d'avoir trahi le pouvoir en disant que la pénurie du carburant est causée par le 3<sup>ème</sup> mandat. Mais d'après nos sources, le mobile de son arrestation est qu'il est membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

### **Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba**

En date du 16 mai 2017, sur la colline Murambi, commune Kibago, province Makamba, Vital Buhororo, âgé de 70 ans, a été grièvement blessé au niveau de la tête par un Imbonerakure en patrouille lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, Vital Buhororo est membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije. Malgré les efforts des voisins de la victime qui ont pu arrêter cet Imbonerakure, ce vieillard a porté plainte mais les OPJ du poste de Kibago ont refusé de constituer un dossier. Le même jour et dans la même commune, une réunion secrète dirigée par Phénias Nyandwi, chef de zone Kibago, à l'intention des Imbonerakure a été tenue sur la sous colline Kivoga, colline Kibago. Cela a créé une peur panique au sein des habitants de la commune Kibago, vu les bavures dont ces Imbonerakure sont auteurs.

### **Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba**

En date du du 20 mai 2017, sur la colline Rubimba, un surnommé Mugamba est tombé dans une embuscade tendue par des Imbonerakure en patrouille nocturne, commandé par un certain Ciza. Selon des sources sur place, il a été battu et blessé au niveau de la tête. Ces Imbonerakure venaient de la colline Jimbi frontalière avec la colline Rubimba. Des noms cités parmi ces Imbonerakure sont Ciza et Bahati.

### **Une personne torturée en commune Kayogoro, province Makamba**

En commune Kayogoro, Malaisie Hakizimana, originaire de la colline Bujondi en commune Kayogoro, a été battue, ligotée puis attachée à un arbre par un groupe de jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils la soupçonnaient d'avoir trempé dans un incendie criminel de la cuisine de son voisin. Les noms cités parmi ces Imbonerakure qui ont torturé Hakizimana sont Aloys Ndikumwenayo, Ndereyahaga alias Matsitsi, Nestor Ndabazaniye, un prénommé Jérémie, Célestin et Gilbert Kabura. Ces derniers ont intimé l'ordre à la victime, après la découverte du vrai auteur, de garder le secret sinon qu'elle subira des conséquences graves. Une amende équivalente à un bidon de bière locale a aussi été infligée à la victime malgré son innocence.

### ***1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES***

#### **Cinq personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 20 mai 2017, cinq personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménages et des CNI au quartier Mutakura de l'avenue 0 jusqu'à la 3<sup>ème</sup> avenue, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été relâchées après avoir payé une rançon variant entre 3000 et 5000 fbu.

### **Trente-quatre personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura**

En date du 18 mai 2017, trente-quatre personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition opérée au quartier Gikoto, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ces interpellations ont été faites après l'explosion d'une grenade dans cette même zone. Ils ont été relâchés après avoir payé des amendes, selon l'administrateur de la commune Muha, Daniel Kabura.

### **Cinq personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mai 2017 indique qu'en date du 7 mai 2017, au chef-lieu de la province Cibitoke, dans un bistrot dit chez Coppens, Jean Baptiste Habumuremyi alias Mpagaze, chef de poste de police à Rugombo, a arrêté Violette Ndayishimiye, Azela Mukeshimana, Consolateur Ndoricimpa, Angélique Irankunda et Belyse Ndayikengurukiye. Elles ont été relâchées en date du 9 mai 2017 sur l'intervention du procureur de la République à Cibitoke. Selon les mêmes sources, ce chef de poste est cité dans beaucoup de cas de violations.

### **Une personne arrêtée en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 17 mai 2017, un travailleur domestique a été arrêté par des policiers lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménage au quartier III, zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura. La personne arrêtée n'était pas inscrite dans le cahier de ménage. Elle a été relâchée par la suite.

### **Huit personnes arrêtées en zone urbaine Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

En date 15 mai 2017, huit personnes ont été arrêtées et conduites au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages opérée de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> avenue en zone urbaine de Cibitoke. Toutes ces personnes étaient accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages alors que ces cahiers ne sont plus disponibles à la zone. Elles ont été relâchées après avoir montré les bordereaux de versement de 2000 sur le compte de la Mairie pour l'achat de ces cahiers de ménages.

### **Deux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés, en province Gitega**

En date du 15 mai 2017, Ladislas Sabukwigura et Edouard Nzambimana, les deux membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été arrêtés par des agents du SNR sur la colline Rutegama, province Gitega. Des sources policières indiquent qu'ils ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Ils venaient de passer six mois en détention, accusés d'avoir tendu des embuscades. Après ces 6 mois de détention, ils ont été libérés par le parquet général près la cour d'appel de Gitega en date du 11 mai 2017. Ces membres du FNL sont pour le moment détenus dans les cachots de la police à Gitega. Ferdinand Misigaro président du FNL d'Agathon Rwaswa dans la province de Gitega est inquiet de l'arrestation de leurs membres qui est devenue quasi-quotidienne et demande leur libération.

### **Une personne arrêtée en commune Bukemba, province Rutana**

En date du 18 mai 2017, vers 13 heures, Ingénieur Boniface Nibigira du service agricole de la SOSUMO a été arrêté par le responsable du SNR à Rutana du nom de Jovit et a été conduit directement au cachot de poste de police de Rutana .

Des sources policières sur places disent qu'il est accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Des proches de la victime disent qu'il a été arrêté à cause de son appartenance au parti UPRONA aile de Charles Nditije. Boniface Nibigira serait soupçonné par les services du SNR d'avoir creusé une fosse commune dans les plantations de cannes à sucre pour y enterrer des gens lors des manifestations de 2015. Toutefois, d'après une source proche de la victime contactée en date du 19 mai 2017, Ingénieur Boniface Nibigira a été mandaté par les autorités de la SOSUMO de faire creuser un trou qui devrait servir à la destruction des médicaments périmés issus du centre de santé de la SOSUMO en 2013. Selon la même source, cette fosse a été creusée dans les champs de cannes à sucre mais n'a jamais servi. Le médecin provincial de l'époque aurait trouvé un autre endroit où détruire ces médicaments. Ses collègues de la SOSUMO dénoncent un montage contre ce cadre et craignent pour sa sécurité. Elles demandent aux responsables de la SOSUMO d'intervenir pour qu'il soit libéré.

### **Cinq personnes détenues arbitrairement en province Bururi**

Une information parvenue à notre rédaction en date 18 mai 2017 indique que 5 personnes dont Nicaise Niyongabo, Monalie Ndayizeye, Elvis Niyondavyi, Ferdinand Ntinsinzira et Godefroid Manirakiza, tous originaires des collines Kivumu, Donge-Burasira, étaient depuis le 29 avril 2017 jusqu'au 18 mai 2017 détenus arbitrairement au cachot de la police de Bururi. Selon ces détenus, le parquet et la police manifestent une lenteur excessive dans l'instruction du dossier. Le motif de leur arrestation serait lié au vol de vaches sur la sous colline Nyarurambi, zone Kivumu en commune Mugamba, province Bururi.

### **Deux personnes arbitrairement détenues en commune Mabanda, province Makamba**

En commune Mabanda, Alexis Sibomana et un prénommé Mapine, tous deux commerçants de cette localité ont été arrêtés et puis incarcérés pendant une semaine sur ordre de l'administrateur de cette commune Leatitie Niyonkuru. Selon des sources sur place, ils ont été incarcérés sans dossiers et étaient accusés de mener un mouvement insurrectionnel au sein des commerçants pour solliciter l'harmonisation des prix des produits BRARUDI dans toutes les communes.

## ***II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE***

### **Une personne violée en commune Kiganda de la province Muramvya**

En date du 15 mai 2017, H., de la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya a été violée et poignardé par des personnes inconnues lorsqu'elle rentrait à la maison. Elle a été acheminée à l'hôpital de Kiganda.

### **III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD**

#### **Stigmatisation ethnique en commune Busoni, province Kirundo**

En date du 16 mai 2017, l'administrateur de la commune Busoni Marie Claudine Hashazinka, issu du parti CNDD-FDD, a chassé sa fille de 17 ans du nom d'Élysée Irankunda, jetant ses affaires dans la latrine l'accusant d'être un « Mujeri », nom accordé à tous ceux qui se sont opposés au 3<sup>ème</sup> mandant du président Nkurunziza, selon des sources sur place. Hashazinka a eu cet enfant avec un Tutsi lorsqu'elle était encore à l'école. Elle criait haut et fort devant la population qu'elle ne peut pas élever un «Mujeri», précise notre source.

#### **Des rondes nocturnes des Imbonerakure en province Cankuzo**

En date du 20 mai 2017, quatre jeunes Imbonerakure, munis de matraques, en rondes nocturnes autour du Lycée Monseigneur Joachim Ruhuna de Muyaga, en commune Cankuzo ont été vus par un encadreur et les élèves de cette école. Un d'entre eux a été attrapé puis désarmé de sa matraque. Selon des sources sur place, sur cette matraque était marqué en grands caractères « *IMBONERAKURE* » et a été frappé par les élèves au moment où 3 autres ont réussi à prendre fuite. Les policiers se sont vite mêlés dans cette situation et cet Imbonerakure a été libéré sur place.

#### **Collecte forcée de l'argent et nourriture pour payer les Imbonerakure en province Kirundo**

Une information parvenue en notre rédaction en date du 20 mai 2017 indique que depuis le mois de décembre 2016, des chefs de collines et les chefs de quartiers exigent aux habitants de Kirundo à payer une somme de 2000 fbu afin de payer les Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, ces autorités expliquent à la population que des Imbonerakure font des rondes nocturnes pour assurer la sécurité de la population. Ils expliquent que ces derniers veillent aussi aux champs de culture pour empêcher des vols pendant la nuit alors que ce sont les mêmes Imbonerakure qui sont à l'origine de ces vols. En commune de Kirundo, avant de faire la récolte, l'on doit payer cette somme si non l'on n'est pas autorisé à récolter précise notre source. Au-delà de ce montant que les habitants payent par force, les mêmes personnes retournent dans les ménages après la récolte pour collecter 2 kg de haricots ou de maïs par ménage mais également dans des bureaux pour demander aux fonctionnaires une contribution de 5000 fbu, selon les mêmes sources. Tous ces frais s'ajoutent aux contributions forcées que demandent les administratifs sous prétextes de la construction des infrastructures publics dans cette période de crise que traverse le pays.

#### **Des contributions forcées en province Makamba**

En date du 19 mai 2017, des Imbonerakure avaient érigé sur tous les axes menant vers le chef-lieu de la province Makamba. Tout passant piétons ou se déplaçant par d'autres moyens de transport étaient débarqués pour être contrôlé s'il possède ou pas des reçus prouvant leur 5<sup>ème</sup> tranche de contribution. Cela se passe en commune Makamba comme dans d'autres communes de la province. Dans toutes les communes, des personnes adultes n'ont plus droit de se rendre sur des lieux publics comme les marchés avant de s'acquitter toutes les tranches de contribution.

#### ***IV. AUTRES FAITS RAPPORTES***

##### **Une personne blessée en commune Bweru, province Ruyigi**

En date du 19 mai 2017, vers 22 heures, sur la colline Nzozi, commune Bweru, province Ruyigi, Lazare Baranzira, âgé de 69 ans a été blessé par une grenade lancée dans sa maison par des malfaiteurs non identifiés. La victime était accusée de sorcellerie. Il a été conduit à l'hôpital de Kibuye.

##### **Des tensions provoquées par le CNTB en province Makamba**

Des tensions entre résidents et rapatriés ont refait surface faisant des blessés sur la colline Buheka, commune Nyanza-Lac et Butare en commune Kayogoro. Des agents de cette commission profèrent des menaces aux résidents. Le cas le plus récent est celui qui s'est produit sur la colline Marara de la commune Mabanda. Deux familles résidents se sont vues expropriés de leurs terres. Il s'agit des familles d'un certain Mujinya et Barashirukanya. Ces résidents disent subir des menaces pendant l'exécution de la part des agents de la commission comme quoi elles s'opposent à l'exécution. L'affaire est allé plus loin jusqu'à les qualifier des partisans des insurgés contre le pouvoir. Le conseiller principal du gouverneur est pointé du doigt par pas mal de résidents dans ces menaces.

## ***V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des attaques armées et des embuscades par des hommes armés non identifiés continuent à se manifester dans différents endroits du pays.

Des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI (FNL aile d'Agathon Rwasa et UPRONA aile de Charles Nditije) sont aussi signalés.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure, des contributions forcées ainsi que des rondes nocturnes constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Le phénomène de justice populaire est aussi une conséquence des discours de haine prononcés par certaines autorités du pays ainsi que l'impunité qui s'observent à l'endroit des jeunes Imbonerakure.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population.

### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

### **C) A l'UE**

- D’user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l’Homme.

#### **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d’envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

#### **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d’Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu’à un conflit politique, une solution politique.

#### **F) A l’EAC**

- D’amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d’une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l’offre de la médiation.

#### **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l’insécurité.

#### **H) A la CPI :**

- D’accélérer les procédures d’analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s’imposent.